

Les propriétaires parisiens de SUV électriques devront s'acquitter d'un tarif résidentiel de stationnement à partir du 1er octobre

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 6 heures,
Mis à jour il y a 3 heures

La mesure n'était pas prévue dans le projet de la mairie, soumis à la votation, créant des tarifs de stationnement spécifiques pour les véhicules dits lourds, à l'origine uniquement ceux des visiteurs.

Changement de programme pour les Parisiens possédant un véhicule type SUV électrique ou hybride. Ils devront finalement payer à partir du 1er octobre un tarif résidentiel de stationnement, une disposition non prévue lors du projet de la mairie soumis à une votation début février. «*Les propriétaires des SUV électriques qui avaient la gratuité devront s'acquitter d'un tarif résident pour stationner à proximité de chez eux*», a annoncé David Belliard, l'adjoint EELV aux mobilités, jeudi lors d'un point presse en amont du prochain conseil de Paris qui s'ouvre mardi.

Cette mesure n'était pas prévue dans le projet de la mairie, soumis à la votation, créant des tarifs de stationnement spécifiques pour les véhicules dits lourds, à l'origine uniquement ceux des visiteurs. Mais la mairie dirigée par la socialiste Anne Hidalgo a procédé à des «*ajustements pendant le débat*», a expliqué David Belliard. «*On nous a dit: "vous ne taxez pas les résidents". On va donc leur demander de s'acquitter d'un tarif résident*», s'est-il justifié. «*La démocratie participative est instrumentalisée*», a fustigé la députée MoDem Maud Gatel, opposante de la majorité de gauche.

Un tarif qui concernera «très peu de monde»

L'abonnement résident voiture basse émission permet à leurs titulaires parisiens de stationner gratuitement jusqu'à sept jours consécutifs dans les zones proches de leur domicile, ou six heures consécutives dans tout Paris. À la place, avec un abonnement de stationnement résidentiel, les Parisiens propriétaires de SUV électriques devront payer des tarifs plus avantageux que ceux des visiteurs, qui devront déboursier jusqu'à 18 euros l'heure dans les arrondissements centraux.

Le tarif résident bientôt imposé aux propriétaires des voitures hybrides de plus de 1,6 tonne et électriques de plus de 2 tonnes concernera «*très peu de monde*», a assuré David Belliard. Les véhicules visiteurs hybrides et électriques au poids inférieur ou égal aux mêmes seuils

conserveront la gratuité. De même, «*tous les tarifs appliqués jusqu'à présent aux professionnels demeureront inchangés, quel que soit le poids de leur véhicule*», indique Anne Hidalgo dans l'exposé des motifs.

La votation, qui a vu le «*pour*» l'emporter à 54,55%, avait mobilisé 5,68% des électeurs parisiens, soit environ 78.000 personnes sur 1,3 million d'inscrits, pour un coût de 400.000 euros.

La rédaction vous conseille

- **La voiture électrique d'Anne Hidalgo pèse-t-elle vraiment plus lourd que les SUV qu'elle entend chasser de Paris ?**
- **Votation anti-SUV : un maire prend un arrêté pour rendre payant le stationnement des conseillers de Paris dans sa commune**

Sujets

